

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le mardi 11 octobre 2022, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur la **demande de dérogation mineure** ci-dessous énumérée :

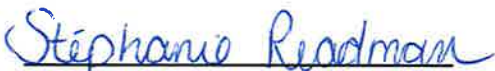
- Pour le 881, rang Ste-Angélique (lot 6 398 766 et 4 897 270)

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser la construction d'une résidence avec une implantation non parallèle à la ligne de rue, sur une norme obligatoire d'être parallèle et d'être à égale distance de la ligne d'emprise;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 6.1.1;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 20 septembre 2022.

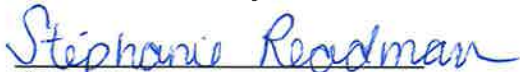


Stéphanie Readman
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je soussignée, assistant-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 20 septembre 2022 et une deuxième pour insertion sur le site internet de la Ville de Saint-Basile le 20 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 septembre 2022.



Stéphanie Readman
Assistante-greffière